

Décision relative à l'arrivée à échéance d'un usage de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2017/1506 du 28 août 2017, renouvelant l'approbation de la substance active hydrazide maléique conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu le courrier de l'Anses du 18 septembre 2018, relatif à l'arrivée à échéance d'un usage de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **FAZOR STAR***

de la société ARYSTA LIFESCIENCE GREAT BRITAIN LTD

enregistrée sous le n°2018-2548

Considérant l'absence de l'usage figurant en annexe, dans la demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit,

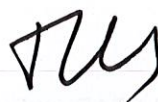
Considérant en conséquence que, pour cet usage, les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,

L'usage visé en annexe du produit FAZOR STAR **arrive à échéance** le 31 octobre 2018 en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit	
Noms du produit	FAZOR STAR CATAPULT STAR HIMALAYA DELETE TUBERCLEAN J
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ARYSTA LIFESCIENCE GREAT BRITAIN LTD Brooklands Farm, Chettenham Road, Evesham WR11 2LS, ROYAUME-UNI
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	804 g/kg - hydrazide maléïque (sel de potassium)
Numéro d'intrant	8400425
Numéro d'AMM	8400425
Fonction	Régulateur de croissance
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort le, 19 OCT. 2018



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE I : Conditions concernant l'échéance des usages

Liste des usages arrivés à échéance					
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	En cas d'arrivée à échéance	
				Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour la vente et la distribution
16054801 Oignon*Trt Prod. Réc.*Limit. Destruct. Germes	4 kg/ha	1/an	14	30/04/2019	30/04/2020
Motivation du retrait : Echéance au 31/10/2018, usage non soutenu dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit.					